Envoi au contrôle de légalité le : 4 janvier 2023 Affichage le : 5 janvier 2023 Publication le : 5 janvier 2023



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉGIE CENTRE CULTUREL DE L'ENTENTE CORDIALE ACTUALISATION DE LA TARIFICATION SPECTACLES, VISITES ET ANIMATIONS DU 1ER JANVIER AU 31 MAI 2023

Vu l'arrêté constitutif et les décisions de l'acte constitutif modifié de la régie d'avances et de recettes ouverte au Centre Culturel de l'Entente Cordiale – Château d'Hardelot dont la dernière en date du 6 décembre 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3211-2, L 3221-11, L 3221-12 et L 3221-12-1 listant les attributions que le Conseil départemental peut déléguer au Président,

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétences au Président du Conseil départemental, et notamment son 2°),

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la nécessité d'actualiser la liste et les tarifs des spectacles, visites et animations proposés au Centre Culturel de l'Entente Cordiale pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 mai 2023.

DÉCIDE:

<u>Article 1</u>: Il est décidé de fixer comme suit les tarifs pour les spectacles, visites et animations se déroulant du 1^{er} janvier 2023 au 31 mai 2023 au sein du Centre Culturel de l'Entente Cordiale - Château d'Hardelot à Condette :

I – TARIFICATION POUR LES SPECTACLES

I A : Tarification des spectacles au théâtre élisabéthain

| Dates | Spectacles | Tarif achat sur place / spectacle = Plein tarif sur place cat. 1 | Tarif achat sur internet / spectacle = Plein tarif Web cat. 1 | Tarif réduit Niveau 1 ^A + visibilité réduite niveau1 ^B / spectacle = tarif réduit cat. 1 | Visibilité réduite <u>Niveau 2²</u> / spectacle = Cat. visibilité réduite | Gratuité ³ / spectacle | Tarif promotionnel 4 / spectacle | Type de public |
|---|---|--|---|---|--|-----------------------------------|---|----------------------|
| HAUTS DE FRANCE EN SCENE Du 8 au 9 février 2023 | . LUNAR et SEGO LEN * . Du Silence à l'Explosion * | 6€ | 6€ | 4€ | 4€ | 0€ | 4€ | Tout public |
| Singulis Molière- matériau(x) Le 18 février 2023 | . Singulis Molière- matériau(x) | 12€ | 10€ | 5€ | 3€ | 0€ | 5€ | Tout public |
| BRITISH JAZZ Du 11 au 25 mars 2023 | . Natalie Williams . Sara Dowling . Stacey Kent | 12€ | 10€ | 5€ | 3€ | 0 € | 5€ | Tout public |
| Pink Floyd on Classical Piano by AyseDeniz Le 30 mars 2023 | .Pink Floyd on Classical Piano by AyseDeniz | 12 € | 10€ | 5€ | 3€ | 0€ | 5€ | Tout public |
| MOIS DE LA TERRE Du 14 au 22 avril 2023 | . Moving Earths . Inside . Viral . Léonard de Vinci et la Nature | 12€ | 10€ | 5€ | 3€ | 0€ | 5€ | Tout public |
| SHAKESPEARE NIGHTS Du 6 mai au 20 mai 2023 | . Les deux gentilshommes de Vérone . One Shot Shakespeare . Hamlet | 12€ | 10€ | 5€ | 3€ | 0€ | 5€ | Tout public |
| | . Dis Horatio . Un conte d'hiver | 5€ | 5€ | 3€ | 3 € | 0€ | 3 € | |
| Caplet, le conteur Le 28 mai 2023 | . Caplet, le conteur* | 12 € | 10 € | 5€ | 3€ | 0€ | 5€ | Tout public |

*Pour ces évènements « LUNAR et SEGO LEN » et « Du Silence à l'Explosion » - Association Festival Hauts de France en Scène et « Caplet, le conteur » - Musica Nigella, un reversement des recettes sera effectué selon le contrat de co-réalisation.

^{1A} pour le public de moins de 18 ans (document d'identité avec photographie), étudiants de moins de 26 ans (sur présentation de la carte d'étudiant), bénéficiaires de minimas sociaux sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois (revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique, ou titulaire du minimum vieillesse), demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois).

^{1B} Visibilité réduite niveau 1 :

- F 39-40
- G 31-29-19-17-5-20-30-32
- H 53-51-49-47-13-46-48-50-52-54
- I 37-23-15-16-26-40
- J 43-41-39-35-33-31-29-5-30-32-34-36-40-42-44
- $K \qquad 43\text{-}41\text{-}39\text{-}35\text{-}33\text{-}31\text{-}29\text{-}27\text{-}23\text{-}21\text{-}19\text{-}17\text{-}15\text{-}16\text{-}18\text{-}20\text{-}22\text{-}28\text{-}30\text{-}32\text{-}34\text{-}36\text{-}}$

42-44

²Visibilité réduite de niveau 2 :

- F 49-47-45-43-41-29-22-30-42-48-46-48-50
- G 47-45-43-41-39-37-35-21-7-6-8-18-22-34-36-38-40-42-44-46-48
- H 37-25-5-8-26-38
- I 41-39-27-25-7-5-6-8-28-30-42
- 55-53-51-49-47-37-13-14-26-38-46-48-50-52-54
- K 37-25-7-5-6-8-24-26-38-40

IB: Tarifs Pass:

| Pass 3 spectacles « MOIS DE LA TERRE » . Moving Earths . Inside . Viral | 25,00€ soit 8,33€ par billet | | |
|---|--|--|--|
| Pass 6 spectacles "Shakespeare Nights" | 30,00€ soit 5,00€ par billet | | |

³ appliquée pour les groupes constitués par les services du département du Pas-de-Calais dans le cadre de projets, partenariats (partenaires, public de la solidarité, centre de loisirs, accompagnateurs, intervenants).

⁴Tarif promotionnel sur une période déterminée pour un spectacle choisi par l'organisateur

I C : Tarification des spectacles hors théâtre Elisabéthain

Plein tarif : 5 € - tarif réduit 3€ *

Walk With Will

*pour le public de moins de 18 ans (document d'identité avec photographie), étudiants de moins de 26 ans (sur présentation de la carte d'étudiant), bénéficiaires de minimas sociaux sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois (revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique, ou titulaire du minimum vieillesse), demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois).

ID: Invitation

- Dans le cas où un jeu concours interne se mettrait en place ultérieurement, les places remportées seront identifiées en tant qu'invitations (nombre à déterminer en fonction des places disponibles).
- Dans le cas où un jeu concours avec le public se mettrait en place, les places remportées seront identifiées en tant qu'invitations (nombre à déterminer en fonction des places disponibles).
- Le protocole (élus, directeurs ou leurs représentants), les journalistes, les professionnels du spectacle et de la culture et les agents du CCEC-Château d'Hardelot seront également identifiés en tant qu'invités (dans la limite des places disponibles).
- Quota artiste (il sera mis à disposition un quota d'invitations négocié avec les artistes cocontractants).
- Pour les personnalités qualifiées (titulaires de la carte de presse).
- Public dans le cadre des actions culturelles

NB : Gratuité pour les groupes scolaires (écoles primaires, collégiens et lycéens) et leurs accompagnateurs pour les spectacles.

II: TARIFICATION POUR LES ANIMATIONS

- Atelier enfant (CHILDREN'S CORNER) : 2 € (tarif pour 1 enfant + 1 accompagnant adulte gratuit)
- Atelier : 2 € Gratuit*

*pour le public de moins de 18 ans (document d'identité avec photographie), étudiants de moins de 26 ans (sur présentation de la carte d'étudiant), bénéficiaires de minimas sociaux sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois (revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique, ou titulaire du minimum vieillesse), demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois)

III - TARIFICATION POUR LES VISITES

III A: Tarifs individuels

Visite libre du château : 3€

Visite libre de l'exposition temporaire : 3€*

Visite guidée du château : 5€Visite guidée thématique : 5€

- Visite guidée de l'exposition temporaire : 5€

III B : Gratuité pour les visites individuelles

Gratuité pour le public de moins de 18 ans (document d'identité avec photographie), étudiants de moins de 26 ans (sur présentation de la carte d'étudiant), bénéficiaires de minimas sociaux sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois (revenu de solidarité active, de l'allocation de solidarité spécifique, ou titulaire du minimum vieillesse), demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois), les personnes en situation de handicap et un accompagnateur sur présentation d'un justificatif (carte d'invalidité, de priorité, de stationnement réservé, carte mobilité inclusion, attestation de bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés ou de l'allocation supplémentaire d'invalidité ou de l'allocation personnalisée d'autonomie, ou de la prestation de compensation du handicap), les personnes titulaires de la carte d'invalidité délivrée à partir d'un taux de 25% par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) et un accompagnateur, le premier dimanche de chaque mois, lors de la nuit des musées, des journées du patrimoine, des rendezvous aux jardins, des journées nationales créées à l'initiative de l'Etat, sur décision du Directeur affichée sur le site précisant la date et l'heure de début et fin de gênes et établissant les créneaux de gratuité lorsque le site n'est pas pleinement disponible pour cause de travaux ou restrictions d'usage.

* La gratuité de la visite libre de l'exposition temporaire pourra être décidée au titre d'une action destinée à promouvoir l'exposition auprès du public, sur décision du Directeur affichée sur le site précisant les dates de cette promotion.

III C: Tarifs de groupe

Un groupe se compose de 18 personnes maximum + accompagnateurs

- . Visite guidée de groupe (1 espace, exemple château ou exposition) : 45 €
- . Visite guidée de groupe (1 espace, exemple château ou exposition) incluant un atelier pédagogique: 65 €
- . Visite guidée de groupe (2 espaces, exemple château + exposition) : 65 €
- . Visite guidée de groupe (1 espace, exemple : château ou exposition) incluant un goûter : 135 €

Gratuité pour les groupes scolaires (écoles primaires, collégiens et lycéens), et leurs accompagnateurs pour la visite du château et de l'exposition.

III D: Invitation

Sur présentation d'une invitation dans le cadre d'un jeu concours ou plus généralement de la valorisation et du rayonnement de la structure (journalistes, les professionnels du spectacle et de la culture, etc...), les partenaires, le protocole (élus, directeurs ou leurs représentants), les membres du Conseil International des Musées (carte ICOM) ou des Monuments et sites (carte ICOMOS), conservateurs des musées français ou étrangers titulaires d'une carte professionnelle, membres du Conseil d'Administration de l'Association « les amis du Château », les agents du CCEC-Château d'Hardelot, personnes qualifiées destinées à promouvoir le site (Office de Tourisme, guide conférencier...).

Article 2:

Les recettes seront imputées sur une ou des régies ouvertes au sein de la collectivité.

Article 3:

La présente décision entre en vigueur dès l'observation des formalités relatives à la transmission au contrôle de légalité et à la publicité de l'acte. Elle entraine l'abrogation des précédents actes relatifs à la tarification de la régie du Centre Culturel de l'Entente Cordiale.

Arras, le 4 janvier 2023

Pour le Président du Conseil départemental,

Original signé électroniquement

Cecile CARPENTIER
Cheffe du service de l'exécution budgétaire